

# CHARTRE DE LA MIXITE

Animées par notre histoire et convaincues que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un moteur d'efficacité économique et de performance durable, nous, dirigeants de l'entreprise ....., affirmons notre engagement à **intensifier nos actions pour faire de la mixité, et plus largement de la diversité, un véritable levier de croissance et de développement de notre entreprise.**

Par la signature de cette Charte nous engageons à :

1. Promouvoir l'égalité professionnelle au plus haut niveau de responsabilité, à travers une implication forte de nos dirigeantes et dirigeants pour donner l'impulsion et pérenniser des politiques.
2. Intégrer systématiquement les principes de mixité dans tous les processus des ressources humaines, au service d'ambitions soutenues par des plans d'action ou des accords collectifs.
3. Faire progresser la mixité dans tous nos métiers en interne, grâce à une action volontariste contre les stéréotypes de genre auprès de nos collaborateurs, et en externe auprès des jeunes générations.
4. Favoriser l'identification, la promotion et la fidélisation de tous les talents, femmes et hommes, et les accompagner avec notamment des programmes dédiés.
5. Diffuser largement la culture de la mixité dans nos entreprises, en assurant tout au long de l'année une démarche de sensibilisation et de formation de nos managers et collaborateurs.
6. Renforcer la communication sur notre engagement auprès de toutes nos parties prenantes (clients, fournisseurs, prestataires) afin de les encourager au déploiement et au respect de ces principes.
7. Soutenir l'action des réseaux féminins / mixtes dans nos entreprises en veillant à les doter de moyens adaptés, ainsi qu'à valoriser leurs missions et initiatives.
8. Considérer l'équilibre des temps de vie comme un véritable levier d'égalité professionnelle, à travers, entre autres, un accompagnement adapté de la parentalité.
9. Evaluer régulièrement les progrès réalisés dans chaque entreprise et communiquer les résultats obtenus, afin de nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue.
10. Inscrire la politique mixité dans le cadre plus large d'une démarche d'ouverture et d'inclusion, respectueuse de toutes les diversités culturelles, ethniques et sociales.

.....>, le .....